

## DÉLIBÉRATION n° 2025/106

L'an deux mille vingt-cinq et le 09 septembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Marie-France RUFFAT, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Françoise PIQUE.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Signature de l'avenant n°3 à la promesse de bail avec REDEN Solar**

Le projet de serres photovoltaïque avance et côté REDEN Solar, en est actuellement dans sa phase de financement.

REDEN Solar a un partenariat avec la Banque Des Territoires et afin que cette dernière puisse se positionner en tant que co-investisseurs, demande à ce que 3 clauses soient rajoutées dans le bail.

Celles-ci sont :

- Clause de step in qui permet à une banque de se substituer au preneur de bail (REDEN Solar) s'il fait défaut
- Clause de prolongation de la promesse de 12 mois

Pour rappel, en étant lauréat CRE, REDEN est responsable du maintien de l'activité agricole. Si ce n'est pas le cas, REDEN peut perdre le tarif de rachat de la CRE, ce qui serait critique.

Nous avons donc tous deux intérêt à avoir un exploitant.

Si toutefois la Commune n'arrivait pas à remettre un exploitant sous la serre, REDEN Solar pourra reprendre la main sur la serre en transformant le bail à construction en bail emphytéotique afin d'installer un exploitant.

Pour information, la prochaine étape à ce sujet est la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la parcelle qui devrait se dérouler à l'automne prochain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 abstentions (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

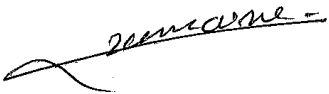
**DECIDE**

- D'accepter de modifier la promesse de bail avec les 3 clauses exposées ci-dessus,

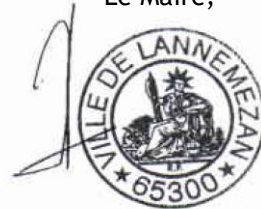
**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 de la promesse de bail avec REDEN Solar.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 16 septembre 2025